

## COMMUNE DE SAINT PARES AUX TERTRES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux Mil vingt,

Le jeudi 23 juillet à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle socioculturelle Deterre Chevalier en séance à huis clos compte tenu de la crise sanitaire Covid 19, sous la présidence de Monsieur Jack HIRTZIG, Maire.

**Étaient présents :** Lucien SPILMANN, Marie-Laurence MOREAU, Adrien NIEUWMUNSTER, Régine MERRAD, Philippe LECLERCQ, Magali CHABROL, Maire-Adjoints, Jean-François GIRARDIN, Elisabeth FRANCOIS, Jean-Claude MONSSUS, Raymonde BOURCEREAU, Isabelle DUMANGE, Géry MIRAT, Magali VALENTIN, Arnaud POMAREDE, Stéphanie CAROUGEAT, Nelli BALIKIAN, Maryse PETIT, Joël FRANCOIS, Ludovic CRETE, conseillers municipaux.  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés représentés :**  
Jean-Charles BAYOL par Ludovic CRETE  
Pascal DAUTREVAUX par Jack HIRTZIG  
Denis MARTZEL par Elisabeth FRANCOIS

**DATE DE LA CONVOCAATION :** 17 juillet 2020  
**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCAATION AUX ELUS :** 17 juillet 2020  
**DATE D'AFFICHAGE :** 17 juillet 2020

**Adrien NIEUWMUNSTER été désigné secrétaire de séance**

<b>Nombre de membres en exercice : 23</b>
---

<b>Présents : 20 + 3 pouvoirs</b>
-----------------------------------

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 10 juillet 2020.

**PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, concernant notamment les déclarations d'intention d'aliéner, les concessions délivrées dans le cimetière, les marchés à procédure adaptée et les décisions en matière de contentieux réalisés depuis le dernier conseil municipal.

**DECIDE** de définir un budget de 2 500 € pour la formation des élus, conformément aux dispositions du CGCT.

**DEMANDE** au SDEA, Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube, de réaliser les travaux de renforcement de l'installation communale d'éclairage public comprenant la pose de lampes Leds rue Edme Denizot pour un montant évalué à 6 860 €.

**VOTE** l'attribution d'une subvention de 200 € à l'association patroclienne Les Bricolettes.

**DECIDE** d'ouvrir les accueils de loisirs, maternel et primaire, du 17 au 28 août 2020 et en définit les modalités.

**DECIDE** de participer financièrement au séjour organisé par la ligue de l'enseignement du 10 au 14 août 2020 à Mesnil Saint Père au centre Yvonne Martinot dans la limite maximum de 100 € par enfant pour huit familles patrocliennes.

**DEFINIT** les tarifs de participation familiale concernant les études surveillées pour l'année scolaire 2020-2021 comme suit :

- 20.70 € par enfant et par mois la participation des parents pour les élèves domiciliés à St Parres Aux Tertres ;
- 25.90 € par enfant et par mois la participation des parents d'élèves habitant dans des communes extérieures.

**DECIDE** d'organiser un séjour à la montagne d'une semaine pendant les vacances d'hiver 2021.

**MAINTIENT** les tarifs applicables depuis l'année 2018 pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure de 2021.

**AUTORISE** la signature de conventions de prêts d'objets et de matériels pour l'exposition « Au Tour du Vélo » qui se déroulera du 17 au 27 septembre 2020.

**DECIDE** de retirer la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la PAI 01 (Patroclienne d'Aménagement et d'Investissement) sur le périmètre de la zone commerciale en raison de l'achèvement de la mission de concession d'aménagement qui avait été consentie par la communauté d'agglomération à l'aménageur.

**DECIDE** d'instaurer la prime exceptionnelle en faveur du personnel communal s'étant particulièrement investi pendant la crise sanitaire liée à la Covid 19.

**ADOPTE** le règlement du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2020-2021.

**DECIDE** d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour des besoins ponctuels qui pourraient intervenir dans les mois à venir concernant les services scolaires et périscolaires ainsi que techniques.

**AUTORISE** la convention tripartite entre la commune, le Réseau National des Juniors Associations et l'association SYMPADOS pour permettre à ladite association de déposer une demande de subvention auprès de la commune.

**Questions diverses :**

- Mr LECLERCQ a reçu Mr COLAS de Troyes Champagne Métropole qui propose une prestation de conseil en économie d'énergie. Cette prestation peut faire l'objet d'une convention avec l'EPCI sur la base de 0.40 € par an et par habitant avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Mr SPILMANN demande s'il pourrait y avoir une boîte mail unique pour les élus afin de communiquer favorablement entre élus.
- Mr FRANCOIS remercie Mr SPILMANN pour son intervention auprès des services techniques concernant le nettoyage d'un chemin au droit de l'institut Asclépiade et alerte sur la recrudescence de cartouches d'azote à certains endroits dans la commune.
- Mme BOURCEREAU demande s'il est autorisé de fumer la chicha sur le domaine public.
- Mr FRANCOIS demande la date de réalisation de la signalisation horizontale sur la zone de travaux récents entre le giratoire de la rue Jeanne Moire et l'avenue de Gaulle et souligne la dangerosité induite par le manque de marquage au sol.
- Mr le Maire souhaite de bonnes vacances aux membres du conseil municipal.

Séance close à 20 heures 20.

LE MAIRE,

Jack HIRTZIG